

NATURE ET CATÉGORIE D'HÉBERGEMENTS	TARIFS PAR PERSONNE ET PAR NUITÉE	TARIFS PAR PERSONNE ET PAR NUITÉE (HORS TAXE ADDITIONNELLE DÉPARTEMENTALE)
Palaces	0.99€	0.90€
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	0.99€	0.90€
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	0.99€	0.90€
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	0.88€	0.80€
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.77€	0.70€
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes et auberges collectives	0.66€	0.60€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.33€	0.30€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.22€	0.20€

Hébergements	
Hébergements sans classement ou en attente de classement	2% (au réel ; régime obligatoire) Plafonné à 0.99€ dont ajout de taxe additionnelle : 0.09€, après calcul du tarif.

EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur la communauté de communes ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil communautaire détermine à 5€ par jour.